

l'aide de la part du ministère. A mon avis, il s'agit d'une question sur laquelle on devrait enquêter et que le ministère pourrait régler de façon plus efficace qu'à l'heure actuelle.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Quels montants ont été dépensés dans les diverses provinces en vertu de ce crédit?

L'hon. M. SUTHERLAND: Dans la province de Québec, \$212,149; dans la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Edouard, \$43,344 dans l'est de l'Ontario, y compris les régions de Kingston et d'Ottawa, \$135,054; dans le centre de l'Ontario, y compris Toronto et Hamilton, \$638,241; dans l'ouest de l'Ontario, \$157,487; au Manitoba, \$278,183; dans la Saskatchewan, \$64,178; dans l'Alberta, \$118,133; en Colombie-Anglaise, \$247,524; au Nouveau-Brunswick, \$18,272.

M. GEARY: Touchant l'exécution de ce projet, prenons par exemple le cas mentionné par le ministre, où la municipalité paie \$25 par mois, et le soldat reçoit une pension de \$15. Le département comble l'écart jusqu'à concurrence de \$25, car, autrement, la municipalité serait obligée de verser \$25 à cet homme. Dans ces circonstances, je pense que la municipalité devrait voir à ce que tous les secours supplémentaires sous forme de vêtements, de combustible, de soins médicaux, soient accordés sans aucune difficulté. Cependant, le ministre a-t-il compris que dans certaines municipalités l'allocation totale d'un célibataire sans travail est de \$15? Le soldat qui reçoit \$15 se trouve alors dans la même position que le chômeur célibataire. Mais il est placé dans cette situation difficile que, étant pensionnaire, il ne peut aussi aisément obtenir un travail intermittent que le chômeur célibataire ordinaire. La pension de \$15 peut suffire dans une certaine mesure à celui qui n'a qu'un bras et qu'une jambe. Je connais un homme qui est presque complètement sourd et ne peut se procurer de travail occasionnel. Le ministre pourrait peut-être considérer si l'on ne doit pas tenir compte de ces circonstances dans une certaine mesure. A Toronto, un pensionnaire qui touche \$15 n'est réellement pas dans une position aussi avantageuse que le chômeur célibataire qui reçoit \$15 de la municipalité.

M. POWER: Quel est le montant total de la pension que le pensionnaire non marié peut toucher?

L'hon. M. SUTHERLAND: Quinze dollars.

M. POWER: Pour tout le Canada?

L'hon. M. SUTHERLAND: La pension fondamentale du ministère pour un pensionnaire célibataire est de \$15; pour un pensionnaire marié sans enfants, \$25; pour un pensionnaire avec une femme et un enfant, \$30, plus \$2.50

[M. Power.]

pour chaque enfant additionnel. La municipalité a un chiffre correspondant pour chacun de ces montants.

M. POWER: Quel est le montant le plus élevé pour un célibataire?

L'hon. M. SUTHERLAND: Le maximum des pensions, anciennement en vigueur, était pour les célibataires, \$30, pour un homme et sa femme, \$45, pour un homme avec femme et un enfant \$57, et pour un homme avec deux ou plusieurs enfants, \$67.

M. POWER: La somme de \$67 est le maximum payé au Canada. Que dites-vous de celui qui a une femme et cinq enfants? Tandis que les fonctionnaires du ministre font des recherches, veut-il nous expliquer ce cas? Si je comprends bien, du total de \$67, le montant de la pension que l'homme reçoit est d'abord déduit.

L'hon. M. SUTHERLAND: Oui.

M. POWER: Supposons qu'il ait une pension de \$10; ce montant est déduit des \$67. Y a-t-il déduction quand il peut obtenir un emploi rémunérateur?

L'hon. M. SUTHERLAND: On lui accorderait \$10 par mois pour emploi occasionnel.

M. POWER: Sans déduction?

L'hon. M. SUTHERLAND: Oui.

M. POWER: Supposons qu'il gagne \$20. Y a-t-il une déduction quelconque? Lui enlève-t-on tout secours?

L'hon. M. SUTHERLAND: Il y aurait une déduction de \$10 sur la somme augmentée.

M. POWER: Combien faut-il qu'il gagne pour qu'on lui enlève tout secours?

L'hon. M. SUTHERLAND: Si le total est de \$67 et que par son travail il gagne la différence entre le chiffre de sa pension et cette somme, il perd par le fait même tout secours.

M. POWER: Il y a deux côtés à cette médaille. Cet homme a-t-il intérêt à travailler? En d'autres termes, un pensionné de la catégorie dont parle le ministre a-t-il intérêt à rester sur la liste des secourus ou bien fait-il mieux d'obtenir un emploi et de faire quelque chose?

L'hon. M. SUTHERLAND: Malheureusement, non seulement chez les vétérans mais chez d'autres, il existe une tendance à demeurer sur la liste des secourus. C'est humain, et les anciens combattants ne sont pas faits autrement que les autres. Il y en a certainement qui combattent cette inclination, mais il est certain qu'un homme qui trouve un emploi pouvant rapporter \$15 par mois calculera qu'il a autant d'intérêt à rester chez